

DISPOSITIF BERCEAU INCLUSIF

VIOLENCES INTRA-FAMILIALES



Quoi ?

Un berceau dédié aux Enfants co-Victimes de Violences intra-familiales :
place d'urgence et/ou place occasionnelle

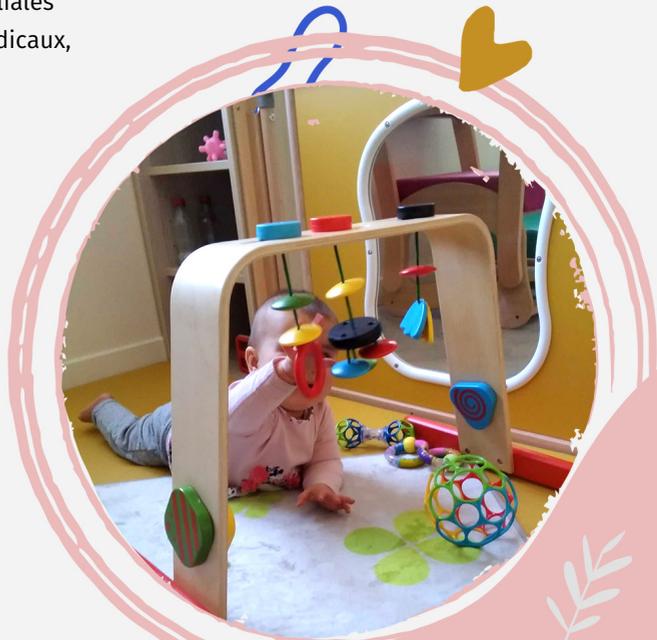
Pourquoi ?

Pour le parent victime de violences intra-familiales :

- Réaliser des démarches liées au parcours de sortie des violences intra-familiales (rdv commissariat, juridiques, médicaux, sociaux, associatifs, groupes de parole, etc...)
- Bénéficier de temps de répit

Pour les professionnel(le)s :

- Une meilleure prise en charge des victimes par la non-présence des enfants non scolarisés
- Être un maillon complémentaire dans la chaîne de lutte contre les violences intra-familiales pour favoriser un meilleur accompagnement des victimes.



Qui ?

Tout enfant de 10 semaines à 4 ans, orienté par un partenaire, quelque soit son lieu de résidence.

Où ?

79 rue de la Gare 78370 PLAISIR

Quand ?

Du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Comment ?

Au plus tard : **24/48h** avant, contacter **Noémie Somma**, directrice : **06.72.19.09.28**
ou **Géraldine Chamouard**, gérante : **06.08.48.91.62**
pour confirmer l'accueil et remplir conjointement la Fiche de Protocole d'Orientation (FPO) transmise.

Combien ?

Minimum d'accueil de 16h mensuelles pour être éligible au Complément de Mode de Garde (CMG) de la CAF.

Dépôt du règlement à l'arrivée de l'enfant

(si possible par chèque, encaissé après le versement du CMG).

Exemple: 16h = 210€, reste à charge pour le parent de 15%, après le CMG, soit 31,5€.



Contact : berceuvif.plaisir@anosanges.fr



Avec le soutien financier de



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

